



17 octobre 2013
Comité de Pilotage
Animation du DOCOB de Fontainebleau

Compte-rendu

Personnes présentes :

Yves SCHENFEIGEL	DDT Seine-et-Marne
Roland RODDE	DDT Seine-et-Marne
Gilles BERROIR	DDT Seine-et-Marne
Nathalie DURIEUX	DDT Seine-et-Marne
Alix REISSER	DDT Seine-et-Marne
Sylvain FROC	Bureau d'études BIOTOPE
Marion BEAUREPAIRE	Bureau d'études BIOTOPE
Olivier PATRIMONIO	DRIEE Île-de-France
Sylvie FORTEAUX	DRIEE Île-de-France
Benjamin BEAUSSANT	ONF
Franck JACOBEE	ONF
Sylvain DUCROUX	ONF
Jean-Pierre GALERNE	ONF
Victor AVENAS	ONF
Aurélie CELDRAN	ONF
Régis ALLAIN	ONF
Christian NAUDUA	ONF
Frédéric VALLETOUX	Maire de Fontainebleau
Jean-Christophe LAPREE	Mairie de Fontainebleau
Florent BESNARD	Mairie de Fontainebleau
François-Xavier SAINTONGE	DDT91
Lucie BELANDA	ONCFS
Gérard VALLEE	AAFF
Mickaël BIARD	SDIS77
Odile LOISON	Université Paris VII - Station d'Ecologie Forestière
Catherine LEPAPE	Sous-Préfecture de Fontainebleau
Grégoire MARTIN	CG91
Loïc BRODUT	CG77
Laure-Angélique CURTELIN	CG77

Michel CHARIAU	CDOS77
Alain LACROIX	Société de vénerie
Marc LAPORTE	CRPF Île-de-France - Centre
Jean-Paul AMAT	réserve de Biosphère Fontainebleau et Gâtinais
Christophe PARISOT	Seine-et-Marne Environnement

Excusés :

Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne
CORIF

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Introduction par M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne**
- 2. Présentation de BIOTOPE sur le bilan de la mission d'animation des sites Natura 2000 de Fontainebleau :**

- validation de la réactualisation du DOCOB des sites Natura 2000 « Massif de Fontainebleau » FR 1100795 (ZSC) et FR 1110795 (ZPS),
- évaluation des incidences Natura 2000 – Carte des sensibilités,
- suites de l'animation Natura 2000 : programme d'actions Natura 2000 sur la période 2014-2016, procédure de désignation à venir,

3. Points divers

.....

Introduction

M. SCHENFEIGEL , Directeur départemental des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne rappelle l'ordre du jour et l'importance du massif de Fontainebleau et de sa préservation.

1. Bilan de la mission d'animation Natura 2000

Marion Beaurepaire présente le bilan (voir présentation jointe) :

- Réactualisation du DOCOB
 - Diagnostic écologique
 - Définition des enjeux écologiques
 - Programme d'actions Natura 2000
 - Suivis scientifiques
- Evaluation des incidences Natura 2000
- Les suites opérationnelles
 - Programme d'actions de la structure animatrice
 - Amélioration des connaissances sur les propriétaires
 - Outils de communication
 - Plan de communication
- Questions

❖ **Réactualisation du DOCOB**

Monsieur Laporte (Centre régional de la Propriété Forestière) salue le travail réalisé par le bureau d'études BIOTOPE.

Après consultation des atlas cartographiques transmis au COPIL, Monsieur Laporte indique que la distinction entre les habitats potentiels et les habitats avérés n'est pas suffisamment explicite dans les légendes.

De plus, se pose la question du classement en enjeu très fort de la Hêtraie calcicole. L'existence de cet habitat est contestée sur certains sites Natura 2000. M. Laporte souhaite d'une part que les surfaces qualifiées d'Hêtraie calcicole soient révisées et revues à la baisse et d'autre part que l'enjeu de cet habitat soit déclassé.

Concernant le programme d'actions, Monsieur Laporte indique que la création de clairière est mentionnée dans la mesure M.1.2. « Freiner la dynamique naturelle ». Il demande à ce qu'elle soit également indiquée dans la mesure 1.3 « création d'ourlet et de manteau forestier ».

Enfin, M. Laporte rappelle que la méthode CARNINO qui évalue l'état de conservation des habitats forestiers est remise en question.

Mme BEAUREPAIRE précise que la méthode pour définir les enjeux se repose entre autre sur l'état de conservation de l'habitat à l'échelle biogéographique défini par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Celui-ci est fortement dégradé, et demande une surveillance accrue. De plus, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) a réalisé des relevés phytosociologiques (relevé de terrain) pour caractériser cet habitat. Il s'agit bien de la Hêtraie calcicole dont le massif de Fontainebleau possède une forte responsabilité régionale quant à la préservation de cet habitat.

M. RODDE complète la réponse de Mme BEAUREPAIRE en indiquant que l'action « Création et rétablissement de clairières forestières » sera intégrée à la mesure 1.3.

Concernant la méthode CARNINO, il s'agit d'une remise en cause du système de notation et non pas de la méthode en elle-même. L'évolution du système de notation sera prise en compte.

M. JACOBEE informe l'assemblée que le travail entrepris par le CBNBP sur la caractérisation des habitats naturels forestiers sera poursuivi dans le cadre des inventaires terrain réalisés par l'ONF

M. CHARIAU du CDOS ainsi que M. LACROIX représentant la vénerie se posent des questions sur la mise en œuvre opérationnelle du diagnostic écologique. Leur crainte est que le massif de Fontainebleau soit mis sous cloche.

M. SCHENFEIGEL rappelle qu'il est important de travailler en confiance. La suite de la réunion doit permettre d'envisager cette mise en œuvre. L'objectif de la démarche Natura 2000 est de concilier les différentes dimensions de la forêt, à savoir : productivité, loisir, environnement.

A la suite de ces questions, M. SCHENFEIGEL passe à la validation du diagnostic écologique. Celui-ci est validé à l'unanimité, seul le CRPF s'abstenant.

❖ *Evaluation des incidences Natura 2000*

M. LAPORTE (CRPF) indique qu'il y a une confusion entre la période sensibilité et la période de reproduction. De manière générale, la faune est moins sensible après la naissance des jeunes. Il est donc plus raisonnable de diminuer les périodes rouges à partir de fin juin. Aussi, la mise en œuvre lui semble être complexe. Selon lui, ce système va mettre les organisateurs et les participants dans l'illégalité.

M. RODDE (DDT) précise que le travail a été réalisé de façon à concilier les usages et la préservation des milieux naturels. De plus, les zones rouges impliquent de rencontrer l'animateur du site afin de mettre en place des mesures pour réduire les impacts sur la faune et la flore. Il n'est pas question de mettre dans l'illégalité les pétitionnaires mais de leur apporter des outils nécessaires pour réaliser une étude d'incidence Natura 2000.

M. SCHENFEIGEL rappelle qu'il est important de composer et intégrer l'ensemble des activités humaines et la préservation des enjeux écologiques. La structure animatrice est présente pour échanger et dialoguer avec les pétitionnaires. La méthode peut toujours être critiquée mais les manifestations se déroulent et il est donc important de trouver des solutions intelligentes.

M. BEAUSSANT (ONF) indique que l'ONF, fortement sollicité sur la tenue de ces manifestations, était dans l'attente de cet outil. Les manifestations génèrent de nombreuses autorisations, cet outil permet d'objectiver la démarche administrative. Aussi, l'ONF envisage d'intégrer d'autres éléments tel que la gestion sylvicole.

M. AMAT (Réserve de Biosphère) indique qu'il s'agit d'un problème de fond. Cet outil provoque des discussions sur la spatialisation des valeurs et des enjeux, il n'est pas possible de refuser le débat sur cette problématique.

M. SCHENFEIGEL confirme qu'il est important qu'il y ait des échanges sur la démarche. Cependant, il faut un dialogue constructif avec des propositions et des critiques constructives. Celui-ci demande à l'assemblée ce que proposent les personnes qui émettent des critiques. Ce travail résulte d'une large consultation et concertation.

M. PARISOT (Seine-et-Marne environnement) précise que cet outil a été créé pour faciliter la démarche et non de la complexifier.

Mme LOISON (Université Paris Diderot) propose pour relativiser de remettre en parallèle les proportions des zones d'interdiction (issue de la réglementation des RBI) qui reste limitée, des zones selon le degré de sensibilité, le débat serait alors assoupli.

M. CHARIAU demande qui est l'animateur du site et ajoute qu'il ne faut pas raisonner en pourcentage d'espaces. Il prend l'exemple des grimpeurs qui se concentre systématiquement sur les mêmes espaces.

M. SCHENFEIGEL indique que le pourcentage d'espace permet de relativiser à l'échelle du site Natura 2000.

M. VALLE (Amis de la forêt) pose la question de l'actualisation permanente des zones de sensibilités.

M. JACOBEE (ONF) indique qu'un modèle est en cours d'élaboration. Il intégrera les nouvelles données de faune ou de flore afin d'actualiser annuellement les cartes des sensibilités.

❖ *InfoSite n° 2*

Après une présentation rapide de l'infosite n° 2, retraçant le travail effectué par BIOTOPE durant cette période, M. SCHENFEIGEL propose de transmettre le document en version informatique aux membres du comité afin de prendre sous 15 jours les éventuelles remarques sur celui-ci.

❖ *Les suites opérationnelles*

M. SCHENFEIGEL interroge l'assemblée sur la transition en 2014. Actuellement, le pilotage est assuré par Madame la Préfète de Seine-et-Marne et propose compte tenu du calendrier électoral à venir que la désignation de la présidence du COPIL et de la structure animatrice soit organisée après les élections municipales.

M. LAPREE, Adjoint au Maire de Fontainebleau, corrobore le calendrier proposé par M. SCHENFEIGEL. Il profite de cette intervention pour saluer le travail réalisé par le bureau d'études BIOTOPE.

M. SCHENFEIGEL demande si l'ONF peut poursuivre quelques volets de l'animation Natura 2000 en lien avec leurs missions d'ici la désignation de la prochaine structure animatrice.

M. BEAUSSANT donne son accord.

M. CHARIAU demande si l'ONF envisage de se positionner sur le futur appel d'offre concernant l'animation du site à l'issue de la réunion de désignation.

M. JACOBEE acquiesce.

M. CHARIAU s'interroge sur l'avancée des autres documents d'objectifs (DOCOB) en Seine-et-Marne.

M. RODDE indique que l'ensemble des DOCOB est validé / approuvé et que les 17 sites concernés seront en phase d'animation d'ici fin 2013.

En l'absence de questions complémentaires, M. SCHENFEIGEL remercie les membres et clôt le comité de pilotage Natura 2000.